



VERRIERES LE BUISSON – 30/32 Rue Jean Jaurès

**CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 14
MAISONS INDIVIDUELLES**



Notice descriptive conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

sommaire

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES	9
1.1	INFRASTRUCTURE.....	9
1.1.1	Fouilles	9
1.1.2	Fondations	9
1.2	MURS ET OSSATURE	9
1.2.1	Murs des sous-sols.....	9
1.2.2	Murs de façades.....	9
1.2.3	Murs porteurs à l'intérieur des locaux.....	9
1.2.4	Murs ou cloisons séparatifs	9
1.3	PLANCHERS.....	10
1.3.1	Planchers des étages courants.....	10
1.3.3	Planchers sous terrasses.....	10
1.3.4	Planchers entre logements et locaux non chauffés	10
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	10
1.5	ESCALIER COLLECTIF	11
1.5.1	Escaliers collectifs.....	11
1.5.2	Escaliers privatifs	11
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	11
1.6.1	Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.....	11
1.6.1	Conduits de fumée des chaudières individuelles.....	11
1.6.2	Conduits de ventilation des appartements	11
1.6.3	Conduits de ventilation des locaux techniques et communs	11
1.6.4	Conduits de ventilation des parkings.....	11
1.6.5	Ventilations palières (selon réglementation et imposition pompiers)	11

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	11
1.7.1. Chutes d'eaux pluviales.....	11
1.7.2. Chutes d'eau usées et eaux-vannes.....	12
1.7.3. Canalisations en sous-sol.....	12
1.7.4. Branchement aux égouts.....	12
1.8. TERRASSES	12
1.8.1. Charpente - Couverture et accessoires.....	12
1.8.2. Etanchéité et accessoires	12
1.8.3. Souches de ventilation et conduits divers.....	12
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	13
2.1 SOLS ET PLINTHES.....	13
2.1.1. Sol et plinthes des pièces sèches et humides	13
2.1.3. Sol des balcons et loggias.....	13
2.1.4. Sol des terrasses accessibles.....	13
2.2. REVETEMENTS MURAUX	13
2.2.1. Pièces sèches	13
2.2.2. Pièces humides	13
2.3. PLAFONDS	14
2.3.1. Plafonds des pièces intérieures	14
2.3.2. Sous-faces balcons.....	14
2.4. MENUISERIES EXTERIEURES	14
2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales (séjours et chambres)	14
2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service.....	14
2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS.....	14
2.6. MENUISERIES INTERIEURES	14
2.6.1. Portes intérieures des logements.....	14

2.6.2.	Portes palières.....	15
2.6.3.	Placards	15
2.6.4	Ouvrages divers.....	15
2.7.	SERRURERIE ET GARDECORPS	15
2.7.1.	Garde-corps et barres d'appui.....	15
2.7.8.	Échelle d'accès aux toitures terrasses	15
2.7.9.	Séparatifs entre terrasses privées.....	16
2.8.	PEINTURES PAPIERS PEINTS TENTURES.....	16
2.8.1.	Peintures extérieures.....	16
2.8.2.	Peintures intérieures	16
2.9.	EQUIPEMENTS INTERIEURS	17
2.9.1.	Equipements ménagers.....	17
2.9.2.	Equipements sanitaires et plomberie	17
2.9.3.	Equipement électrique, téléphonique et TV	18
2.9.4.	Chauffage - Ventilation.....	20
2.9.5.	Ventilation.....	21
2.9.6.	Equipements basse tension.....	21
3	ANNEXES PRIVATIVES	21
3.1	CAVES.....	21
3.2	PARKING COUVERTS	22
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES	22
4.1	HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES ET CIRCULATIONS A REZ DE CHAUSSEE.....	22
4.1.1	Sols	22
4.1.2	Parois.....	23
4.1.3	Plafonds	23
4.1.4	Portes d'accès et système de fermeture	23

4.1.5	Boites aux lettres Tableaux d'affichage	23
4.1.6	Chauffage	23
4.1.7	Equipement électrique	23
4.2	CIRCULATIONS ET PALIERS D'ETAGES	23
4.2.1	Sols	24
4.2.2	Murs.....	24
4.2.3	Plafonds	24
4.2.4	Portes communes.....	24
4.2.5	Equipement électrique	24
4.3	CIRCULATION DES SOUS SOLS	24
4.3.1	Murs Plafonds.....	24
4.3.2	Portes	24
4.3.3	Sols	24
4.3.4	Equipement Electrique	25
4.4	CAGE D'ESCALIERS	25
4.4.1	Sols	25
4.4.2	Murs.....	25
4.4.3	Plafonds	25
4.4.4	Garde-corps	25
4.4.5	Eclairage.....	25
4.4.6	Châssis de toiture.....	25
4.5	LOCAUX COMMUNS.....	25
4.5.1	Locaux vélos et locaux voitures d'enfants	25
4.5.2	Local poubelles.....	26
4.6	LOCAUX TECHNIQUES	26
4.6.1	Murs Plafonds.....	26

4.6.2	Sols	26
4.6.3	Equipement électrique	26
4.6.4	Menuiserie	26
4.6.5	Equipement	26
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES	27
5.1	ASCENSEUR.....	27
5.2	CHAUFFAGE EAU CHAUDE	28
5.3	TELECOMMUNICATIONS	28
5.3.1	Téléphone	28
5.3.2	Antenne TV – FM – SAT.....	28
5.4	RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	28
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	28
5.6	ALIMENTATION EN EAU	28
5.6.1	Compteur général	28
5.6.2	Surpresseur Traitement de l'eau.....	28
5.6.3	Colonnes montantes.....	28
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	29
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	29
5.8.1	Origine de l'alimentation.....	29
5.8.2	Comptages des services généraux	29
5.8.3	Colonnes montantes.....	29
5.8.4	Branchements et comptages particuliers	29
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS.....	30
6.1	VOIRIE ET PARKING.....	30
6.1.1	Voirie d'accès.....	30

6.1.2	Trottoirs et parkings extérieurs.....	30
6.2	CIRCULATIONS DES PIETONS.....	30
6.3	ESPACES VERTS.....	30
6.4	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	30
6.4.1	Entrées des immeubles.....	30
6.4.2	Eclairage des chemins d'accès et espaces verts.....	30
6.5	CLOTURES.....	30
6.6	RESEAUX DIVERS.....	30
6.6.1	Réseau d'eau.....	30
6.6.2	Réseau de gaz.....	30
6.6.3	Electricité.....	30
6.6.4	Egout.....	31

NOTE GENERALE

La présente notice concerne la construction d'un ensemble immobilier de logements neufs situé au 30/32 Avenue Jean Jaurès, à VERRIERES LE BUISSON (91)

Caractéristiques architecturales générales.

La construction comprend un immeuble de 21 logements (de type T1 à T4) répartis sur plusieurs niveaux d'habitation du rez-de-chaussée à R+2, un immeuble de 16 logements (de type T2 à T4) répartis sur plusieurs niveaux d'habitation du rez-de-chaussée à R+2 et 14 Maisons individuelles.

L'accès aux niveaux d'habitation est réalisé par un parvis d'accès piétons avec sas de protection du hall situé au RDC. Les niveaux supérieurs sont desservis par une cage d'escalier avec ascenseur.

La plupart des logements possède un balcon ou terrasse privatifs avec protection par dalles béton.

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par:

- la présente notice,
- les Cahiers des Prescriptions Techniques constitués par les Documents Techniques Unifiés établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment,
- les Règles de Construction et de Sécurité.

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction. De même, les caractéristiques techniques de l'immeuble sont conformes aux prescriptions notamment :

- de l'Arrêté ministériel du 30 Juin 1999, relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation ainsi qu'à leurs décrets d'application, notamment:
- de la Réglementation Thermique RT 2012-13% en vigueur à la date du dépôt du Permis de Construire,
- des notices thermiques et acoustiques de l'opération suivant réglementation,
- du Permis de Construire, et notamment celles émanant des services de sécurité,
- de la réglementation Handicapés en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire,
- de la norme NF C15 100 relative aux installations électriques,

Le stationnement en sous-sol est conforme à la norme NF P91120 sur les parcs de stationnement accessibles au public.

La présente notice a été établie conformément à l'Arrêté Ministériel du 10 mai 1968 fixant la notice descriptive prévue par l'Article 18 du décret n° 67 11 66 du 22 novembre 1967 et à l'article R 261-13 du code de la construction et de l'habitation.

La présente notice concerne la totalité des logements en accession.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

- Réalisées en pleine masse, en trous et en rigoles pour système de fondations avec soutènements éventuels par voiles en conditions particulières en fonction des impératifs à l'aplomb des ouvrages existants. Evacuation des terres excédentaires aux décharges publiques.

1.1.2. Fondations

- Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'études de sol et recommandations du Bureau de Contrôle et pourront être de type :
 - Semelles filantes en Béton armé, coulées à pleine fouille,
 - Puits en gros béton avec longrines béton armé,
 - Pieux forés en béton armé avec longrines béton armé.

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. Murs des sous-sols

1.2.1.1. Murs périmétriques

- Réalisés en voiles de béton armé banché avec badigeon bitumineux sur les parements contre terre. Protection par blindage des terres selon impératif d'exécution et selon étude géotechnique.

1.2.1.2. Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- Les murs et poteaux intérieurs porteurs seront réalisés en béton armé coffré et banché.
- Les murs intérieurs de refends pourront être réalisés en béton armé banché ou en maçonneries de parpaings, suivant la localisation.
-

1.2.2. Murs de façades

- Les murs de toutes les façades sont soit en béton armé banché de 16 cm d'épaisseur minimum soit en briques de terre cuites épaisseur 0,20 cm type « monomur » et sont revêtus selon la localisation prévue aux plans d'Architecte et imposition du Permis de Construire.
- Les pieds de façades seront traités avec une bande stérile.
- Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur variable suivant étude thermique, conforme à la réglementation et un parement de finition en plaque de plâtre. Ponctuellement, pour des raisons techniques, l'isolation pourra être réalisée par l'extérieur.

1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur des locaux

- Murs réalisés en béton armé banché ou en briques de terre cuites , épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.4. Murs ou cloisons séparatifs

- Les murs séparatifs entre logements seront en béton armé de 20 cm minimum d'épaisseur.

- Les murs séparatifs entre logement et circulation palière seront en béton armé de 18 cm minimum d'épaisseur.
- Les murs séparatifs entre logement et escalier commun seront en béton armé de 18 cm minimum d'épaisseur avec un complexe d'isolation thermique et acoustique de 6 cm d'épaisseur et un parement de finition en plaque de plâtre.
- Les murs séparatifs entre logement et ascenseur seront en béton armé de 20 cm minimum d'épaisseur avec un complexe d'isolation thermique et acoustique de 10 cm d'épaisseur et un parement de finition en plaque de plâtre.
- Les murs de refend intérieurs aux logements seront en béton armé de 16 cm minimum d'épaisseur.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers des étages courants

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs, et conforme à la réglementation acoustique en vigueur recevant un revêtement de sol. le complexe dalle / revêtement de sol offrira une isolation acoustique conforme à la réglementation (NRA). (tous les planchers pourront être réalisés en pré-dalles plus dalle de compression).
- Réalisation d'une chape flottante thermo acoustique au rez-de-chaussée et d'une chape acoustiques aux étages.
- La hauteur sous plafond sera au minimum de 2,50 m

1.3.2 Planchers sur locaux techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

- Idem 1.3.1.

1.3.3. Planchers sous terrasses

1.3.3.1 Planchers sous terrasses

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8 ci-après.

1.3.4. Planchers entre logements et locaux non chauffés

- Dalle pleine de béton armé, d'épaisseur selon calculs, assurant le coupe-feu réglementaire.
- Isolation thermique prévue rapportée en sous face.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- Cloisons de distribution intérieures des logements réalisées en cloisons type placopan d'épaisseur 50 mm, les cloisons des pièces humides seront hydrofuges. Les cloisons auront l'étiquette A+.
- L'isolation acoustique entre les pièces sera conforme à la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique)
- Cloisons sur gaines techniques des logements réalisées par cloisons sèches isolantes (sandwich plâtre, laine minérale, plâtre) de 72 mm d'épaisseur minimum, respectant l'isolement acoustique et coupe-feu de traversée réglementaires.

1.5. ESCALIER COLLECTIF

1.5.1. Escaliers collectifs

- Escalier collectif standard encloisonné, réalisé en béton armé préfabriqué avec contre marches, signalisation selon réglementation (handicap pour déficience visuelle), désolidarisé des voiles périmétriques avec mise en place d'un joint périphérique.

1.5.2. Escaliers privatifs

- Escaliers avec ou sans contre marches en hêtre massif. Les trémies d'escaliers seront habillées d'un medium peint blanc.
- Equipement en garde-corps en hêtre et mains courantes conforme aux réglementations 'personnes à mobilité réduite notamment).

1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

- Sans objet

1.6.1. Conduits de fumée des chaudières individuelles

- Conduit de fumées de type conduits 3 CE P Multi+ int ou à ventouse conformément aux chaudières et suivant cas.

1.6.2. Conduits de ventilation des appartements

- Voir Article 2.9.5 du présent document.

1.6.3. Conduits de ventilation des locaux techniques et communs

- Amenée et ventilation par convection naturelle d'air dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol et au rez-de-chaussée (compteur eau, comptage EDF, vélos, voitures d'enfants, etc.) par gaines, de section suivant calcul, en matériaux coupe-feu pour les traversées selon exigences réglementaires.

1.6.4. Conduits de ventilation des parkings

- Admission d'air naturelle et évacuation par extraction mécanique, conforme à la réglementation sécurité incendie. Conduits en béton armé banché ou préfabriqués suivant la localisation. Rejet situé à distances réglementaires.

1.6.5. Ventilations palières (selon réglementation et imposition pompiers)

- Sans objet

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

- Evacuation par chutes en PVC disposées en façade jusqu'au réseau horizontal en sous-sol ou par barbacanes
- Evacuation des balcons par busettes PVC disposés en façades et/ou barbacanes et trop plein raccordés sur les descentes d'eaux pluviales en façade, selon localisation
- En cas de pied de chute d'eaux pluviales de façade dans une zone accessible, prévoir des dauphins en fonte de 1,80 m.

1.7.2. Chutes d'eau usées et eaux-vannes

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements avec isolation acoustique des gaines, jusqu'aux réseaux horizontaux en sous-sol.

1.7.3. Canalisations en sous-sol

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées eaux-vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes. Evacuation en fonte ou en PVC avec protection mécanique dans le parking à proximité des stationnements. En fonte, à la traversée des locaux à risques. Une hauteur libre de passage de 2.10m sera respectée au droit des circulations.

1.7.4. Branchement aux égouts

- Raccordement au réseau public conformément aux spécifications de la Ville de VERRIERES LE BUISSON.

1.8. TERRASSES

1.8.1. Charpente - Couverture et accessoires

- Couverture en tuiles et terrassons en zinc, compris tous accessoires sur charpente bois industrielle ou voiles béton.

1.8.2. Etanchéité et accessoires

1.8.2.1 Balcons privatifs

- Les balcons seront réalisés en béton avec étanchéité, protection par dalles sur plots en béton ou similaire

1.8.2.2 Toitures accessibles privatives

- Sur dalle béton, étanchéité de type multicouche en bitume élastomère, avec isolant thermique et pare vapeur prévus ci avant, protection par dalles béton ou similaire.

1.8.2.3 Jardins à RDC

- Terrasses et jardins sur terre-plein.

1.8.2.4 Toitures hautes inaccessibles

- Accès par skydome de l'escalier.

1.8.3. Souches de ventilation et conduits divers

- Eléments en maçonnerie ou béton selon les cas, avec une variante par conduits métalliques préfabriqués type "Poujoulat" pour les sorties en toiture zinc
- Souches : mise en place de grille à ventelles en acier thermolaqué et grillage anti volatile sur les faces ouvertes

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1. Sol et plinthes des pièces sèches et humides

2.1.1.1. Sols et plinthes pour les entrées, séjours, chambres et dégagements de tous les logements, y compris l'ensemble des placards donnant sur ces pièces :

- Réalisation d'une chape compris isolant phonique (et thermique si nécessaire, selon étude thermique).
- Parquet contrecollé de 13 mm d'épaisseur, lames référence MONOLAME 100 de chez CFP ou équivalent.
- Plinthes en médium ou en sapin pré-peint de 7 cm de hauteur à bord arrondi, finition peinture blanche.

2.1.1.2. Sols et plinthes pour les cuisines, WC, salle de bains et salles d'eau de tous les logements :

- Carrelage de format environ 30X30 (classement U3P3 dans les cuisines, U2sP3 pour les autres pièces), de marque SALONI ou équivalent. Les plinthes seront en carrelage assorti.

Nota : Il sera prévu un profilé d'arrêt métallique au droit de chaque changement de nature de Revêtement de sol.

2.1.3. Sol des balcons et loggias

- Finition béton lissé. protection par dalles béton ou similaire

2.1.4. Sol des terrasses accessibles

- Dalles béton sur plots de 50x50 ou 40x40.

2.2. REVETEMENTS MURAUX

2.2.1. Pièces sèches

- Entrée, séjour, chambres et dégagements : peinture acrylique finition velours blanche, qualité lessivable.
- Portes et huisseries, habillages et plinthes : peinture acrylique finition velours blanche, qualité lessivable

2.2.2. Pièces humides

2.2.2.1 Cuisines et WC

- Dans les cuisines au droit des évier et plans de travail, zone de cuisson, compris retours éventuels:
 - 3 rangs de faïence 20x20, de chez SALONI ou équivalent.
 - Peinture acrylique satinée lessivable au-dessus et en complément

2.2.2.2 Salles de bains, salle d'eau

- Revêtement en grés émaillé d'environ 25 X 40, de chez SALONI, avec listel assorti, sur les murs d'adossement des douches et baignoires, hors mur d'adossement du meuble vasque et emprise du miroir, jusqu'au plafond. Panneau de baignoire matériau hydrofuge type WEDI à revêtir de carrelage.
- Peinture acrylique satinée lessivable au-dessus et en complément

2.3. PLAFONDS

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Sous-face des planchers béton, ragrésés, avec enduit de surfacage avant peinture, application d'une peinture acrylique lessivable finition mat dans les pièces sèches et satinée dans les pièces humides. En cas de cuisine ouverte, la peinture du plafond séjour sera harmonisée avec celle de la cuisine (finition satinée).

2.3.2. Sous-faces balcons

- Béton ragréé. Finition peinture.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales (séjours et chambres)

- Menuiseries ALU ou BOIS/ALU. Fenêtres et portes fenêtres ouvrant à la française avec parties fixes suivant plans.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant d'épaisseur selon étude thermique et conforme aux réglementations thermique et acoustique, niveau de certification : ACERMI, CEKAL, ACOTHERM.....
- Un vitrage feuilleté de type STADIP sera prévu pour les allèges vitrées lorsque nécessaire, en respect de la réglementation.
- L'ensemble des vitrages des logements à rez-de-chaussée sera du type retardateur d'effraction (anti intrusion) si la menuiserie n'est pas équipée de volet roulant.
- Les vitrages des SDB et SDE seront granités.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales avec vitrage dépoli.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

- Les fenêtres, à l'exception des salles de bains, salles d'eau et WC, seront toutes munies de volets roulants ou volets battants, suivant localisation, en ALU avec commande électrique pour les volets roulants, avec dispositif anti-relèvement pour les volets roulants et connectée sur système DOMOTIQUE type TAHOMA de chez SOMFY ou équivalent de tous les volets roulants et commande individuelle.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. Portes intérieures des logements

- Portes iso planes à âme alvéolaire, 2 faces isogil, à 1 ou 2 vantaux, selon localisation, avec serrure et garniture type MUZE ou ARTIS des Ets VACHETTE, étiquette A+. Les huisseries seront métalliques, à recouvrement, dimensions suivant plans. Finition peinte ou laquée usine.

- Serrure avec bec de cane à condamnation par clef pour la chambre principale et le séjour.
- Serrure avec bec de cane à condamnation et décondamnation extérieure pour les WC et salles de bains et salles d'eau.
- Butée de porte sur toutes les portes en laiton. Référence et gamme au choix du Maître d'Ouvrage.

2.6.2. Portes palières

- Portes palières à âme pleine antieffraction iso blindée à parement stratifiés ou à peindre, moulurées ou autres selon plan de décoration de l'architecte, avec huisserie, métallique recouvrante.
- Les portes seront de type MDP40 de chez MALERBA ou similaire avec serrure de sûreté A2P* BP1, 5 points, canon haute sécurité des Ets VACHETTE, système anti dégonde, pommeau de tirage coté extérieur, micro viseur et protection du cylindre coté extérieur, finition selon plans de décoration architecte.
- Butoir élastomère et seuil à la suisse en bois exotique vernis ou ALU.

Pour les portes extérieures :

- Portes palières à âme pleine blindée à parement stratifiés ou à peindre, moulurées ou autres selon plan de décoration de l'architecte coté extérieur, avec huisserie, métallique recouvrante.
- Les portes seront de type BP 1 avec serrure de sûreté A2P*, 5 points, canon haute sécurité des Ets VACHETTE, système anti dégonde, pommeau de tirage coté extérieur et micro viseur, finition par panneaux mélaminés bois y compris moulurage selon plans de décoration architecte.
- Butoir élastomère et seuil aluminium.

2.6.3. Placards

- Les placards de plus de 1.00 m de largeur sont à portes coulissantes de 12 mm d'épaisseur, finition mélaminée, ou ouvrant à la française pour les dimensions inférieures, disposés suivant plans.
- Equipement intérieur des placards des logements :
Placard > 0,80 ml :
 - Tablette en aggloméré mélaminé sur la largeur du placard et à 1,80 m de hauteur environ. Tringle penderie sur 2/3 de la largeur du placard environ et 3 étagères sur 1/3 de la largeur du placard environ.Placard < 0,80 ml :
 - Tablette en aggloméré mélaminé sur la largeur du placard et à 1,80 m de hauteur environ. Tringle penderie sur la largeur du placard

2.6.4 Ouvrages divers

- Trappes de visites menuisées sur bâtis bois, finies peintes, pour les gaines intérieures aux logements, affaiblissement acoustique et CF en conformité avec la réglementation. Les fixations seront de type joint par emboîtement.

2.7. SERRURERIE ET GARDECORPS

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

- Pour les balcons, terrasses et fenêtres, suivant plans du Permis de Construire de façade de l'Architecte, garde-corps réalisé par lisses filantes et barreaudage acier thermolaqué.

2.7.8. Échelle d'accès aux toitures terrasses

- Echelle d'accès au skydome.

2.7.9. Séparatifs et pare-vues entre balcons et terrasses privatives

- Sans objet.

2.8. PEINTURES PAPIERS PEINTS TENTURES**2.8.1. Peintures extérieures****2.8.1.1. Sur menuiserie de façades**

- Prestation sans objet.

2.8.1.2. Sur fermetures de façades

- Prestation sans objet.

2.8.1.3. Sur serrurerie des garde-corps

- Thermolaquage en usine ou peinture brillante appliquée sur site après mise en œuvre, avec traitement anti corrosion.

2.8.1.4. Sur sous face des balcons

- Après préparation des supports béton, deux couches de peinture.

2.8.2. Peintures intérieures**2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures**

- Après préparation, deux couches de peinture finition velours, coloris blanc.
 - Localisation : portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois et trappes bois.

2.8.2.2. Sur menuiseries extérieures

- Sans objet

2.8.2.3. Sur murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, aspect velours, coloris blanc.
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, aspect velours, coloris blanc.

2.8.2.4. Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition mat, coloris blanc.
- Plafond des pièces humides et salons dans le cas de cuisine ouverte: peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.

2.8.2.5. Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture alkyde satinée, coloris blanc, étiquette A+.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. Equipements ménagers

2.9.1.1. Cuisine des logements

- Evier en aluminium deux bacs ou un bac selon plans avec un égouttoir sur meuble évier en panneaux de particules CTBH mélaminé blanc, deux portes avec une étagère sur un côté NF Ameublement, posé sur pieds avec emplacement LV et/ou LL (selon type et configuration du logement) sous évier. Robinetterie mitigeuse type col de cygne ou à bec haut, hauteur sous bec de 170mm environ.

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide et Eau chaude

- Colonne montante en PVC pression et raccordement des appareils en tube cuivre ou en matière plastique type PER, encastré dans les dalles sous fourreaux. Pour les parties apparentes de plus de 10 cm la distribution se fera en cuivre.
- Nourrice avec départs séparés et isolables par vannes d'arrêt ¼ de tour identifiées permettant d'isoler chaque pièce d'eau du logement. Protection par coffrage amovible
- Manchettes pour prévoir la pose de compteurs par le concessionnaire des réseaux avant la livraison afin de permettre le comptage de l'eau froide permettant l'individualisation du comptage conformément à la Loi SRU.

2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude

- Raccordement des appareils en tube cuivre ou en matière plastique typer PER, encastré dans les dalles sous fourreaux. Pour les parties apparentes de plus de 10 cm la distribution se fera en cuivre.
- Nourrice avec départs séparés et isolables par vannes d'arrêt ¼ de tour identifiées permettant d'isoler chaque pièce d'eau du logement.
- Les nourrices seront implantées dans le placard, protection par coffrage amovible.

Pour les salles de bains répondant à la réglementation PMR et selon plans : siphon de sols permettant le branchement ultérieur d'une douche répondant aux normes d'accessibilité aux PMR. Ce siphon est à proximité de la gaine technique, visible ou situé sur un des éléments sanitaires, et son raccordement est prévu en encastré dans la dalle, y compris toutes sujétions d'incorporation en coordination avec le lot « Gros œuvre ». Ces dispositifs seront en position d'attente obturés par des bouchons étanches.

2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire des logements sera assurée par une chaudière individuelle gaz, disposée suivant localisation sur plan.

2.9.2.4. Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.5. Distribution Gaz

- Alimentation des chaudières individuelles

2.9.2.6. Branchements en attente

- 2 alimentations distinctes, avec vanne ¼ de tour et évacuation, pour le lave-linge et le lave-vaisselle et bouchons provisoires. Branchements placés sous l'évier.
- Suivant localisation, l'attente pour la machine à laver le linge pourra être implantée dans la salle de bains.

2.9.2.7. Appareils sanitaires

Nota : Tous les appareils sanitaires sont de couleur blanche.

- Baignoire en acier dimension 170 x 70 suivant plans de chez ROCA ou équivalent. Vidage à clapet à commande par câble et volant pour les baignoires.
- Receveur de douche céramique extra plat de 90x90 cm ou 80x100 cm type Polo de chez ROCA ou équivalent, avec ou sans paillasse.
- Cuvette de W.C. avec réservoir attenant type Polo de chez ROCA ou équivalent avec abattant blanc de type Thermodur de chez OLFA ou équivalent. Robinet d'arrêt ¼ de tour chromé sur alimentation.
- Meuble de toilette CHENE VERT et vasque céramique 60x45 mini, modèle ASTRAGAL ou équivalent en panneaux de particules A+ , NF ameublement, CTBH mélaminés avec portes (et tiroirs selon dimensions), miroir et bandeau lumineux TBT à sports halogènes basse consommation de la largeur du meuble pour toutes salles de bains et salle d'eaux, la profondeur du meuble sera suivant les contraintes de la norme handicapés. Si nécessaire utiliser le modèle « Déclips » de chez Chêne Vert.
- Robinetteries chromées type mitigeur et thermostatique pour baignoire et douche, à cartouche céramique gamme EUROSMART série COSMOPOLITAN de chez GROHE ou équivalent. Douchette à 2 jets et flexible double agrafage de Douchette à 2 jets et flexible double agrafage avec barre de douche murale sur la douche (1,50 m) et la baignoire (1,75m). Robinetterie avec limiteur de débit.
- Pare douche et pare baignoire en verre trempé

2.9.2.8. Robinets de puisage extérieurs

- Robinet de puisage, pour arrosage extérieur des terrasses privatives à partir de 10 m².

2.9.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

2.9.3.1. Type d'installation (selon recommandations VIVRELEC)

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, l'ensemble des points lumineux sont livrés avec un dispositif de connexion pour luminaire (D.C.L).
- Les prises téléphoniques sont équipées d'un connecteur de type RJ 45.
- Appareillage gamme ODACE Touch Blanc de chez SCHNEIDER ou équivalent.
- Un fourreau complémentaire sera mis en œuvre entre le coffret de communication du logement et la gaine sur le palier, pour le passage ultérieur de la fibre optique.
- Réception par réseau hertzien compatible au réseau câblé.

2.9.3.2. Equipement de chaque pièce

Entrée :

- 1 prise 16 A,

- 1 centre équipé d'une douille, commande par simple allumage ou va et vient,
- Tableau électrique dans placard technique toute hauteur avec porte de même nature que les placards
- Bouton de sonnerie avec porte étiquette à l'entrée, carillon ou sonnerie dans placard technique
- 1 poste vidéophonie / contrôle d'accès
- 1 détecteur de fumée autonome (prévoir 2 détecteurs répartis dans le logement à partir du T5)

Dressing / Cellier / Rangement :

- 1 prise 16 A,
- 1 centre équipé d'une douille, commande par simple allumage

Cuisine :

- 1 centre équipé d'une douille commandée par simple allumage
- 1 sortie de fil en applique équipé d'une réglette commandée par simple allumage, au-dessus du plan de travail,
- 1 alimentation au-dessus de la cuisinière pour la hotte,
- 6 prises de courant 16 A + T, dont 4 situées au-dessus du plan de travail et 1 en alignement au droit de l'interrupteur d'accès,
- 1 prise de courant 32 A + T pour la cuisinière ou plaque de cuisson,
- 3 prises de courant 16 A + T spécialisées pour lave-linge, lave-vaisselle et four,

Nota :

La prise de courant 16 A + T spécialisée pour le lave-linge pourra être située en salle de bains en ou en salle d'eau suivant les plans architecte.

Séjour :

- 1 centre équipé d'une douille commandée par simple allumage
- 1 prise de courant 10/16 A + T régulièrement répartie pour 4m² de surface avec un minimum de 4 prises + 1 PC par tranche de 4m² au-delà de 20 m²
- 1 prise 16 A + T en hauteur sous l'interrupteur (norme handicapés)
- 1 alimentation du thermostat de régulation du chauffage depuis la chaudière,
- 2 prise de communication au format RJ45 à proximité d'une prise 16 A + T

Chambre Principale (accessible aux handicapés) :

- 1 point lumineux de centre (boîte de connexion encastrée type DCL) équipé d'une ampoule commandée par simple allumage,
- 3 prises de courant 16 A + T,
- 1 prise de courant 16 A + T, en alignement au droit de l'interrupteur d'accès si la chambre a pour objectif de répondre aux normes relatives aux PMR,
- 1 prise de communication au format RJ45 à proximité d'une prise 16 A + T,

Chambre(s) secondaire(s) :

- 1 point lumineux de centre (boîte de connexion encastrée type DCL) équipé d'une ampoule commandée par simple allumage,
- 3 prises de courant 16 A + T,
- 1 prise de communication au format RJ45 à proximité d'une prise 16 A + T.

Dégagement :

- 1 centre ou 2 équipés d'une douille selon les dispositions du plan, commandé par va-et-vient ou télé rupteur,
- 1 prise 16 A en hauteur sous l'interrupteur (norme handicapés).

W.C. indépendant :

- 1 centre équipé d'une douille, commande par simple allumage,
- 1 prise de courant 16 A + T en alignement au droit de l'interrupteur d'accès, si le W.C. répond aux exigences de la réglementation pour les PMR.

Salle de bains :

- 1 centre équipé d'une douille, commande par simple allumage (hors volumes 0 et 1),
- 1 alimentation pour bandeau lumineux ou sports meuble vasque,
- 1 prise 16 A + T en hauteur sous l'interrupteur (norme handicapés)
- 1 prise 16 A + T (hors volumes 0,1 et 2),
- 1 prise 16 A + T spécifique en plinthe (hors volumes 0,1 et 2) si lave-linge dans la salle de bains, selon plan

Terrasses et balcons :

- 1 applique par hublot rond, commande par simple allumage à l'intérieur de la pièce, selon plans architecte,
- 1 prise étanche 16 A + T par appartement ou maisons, avec interrupteur intérieur.

2.9.3.3. Puissances desservies

- 2 pièces : 6 KVA
- 3 pièces : 9 KVA
- 4 pièces : 9 KVA

2.9.3.4. Sonnerie de porte palière

- Sonnerie modulaire dans le tableau électrique de chaque appartement, commandée par bouton poussoir porte étiquette disposée sur le palier.

2.9.4. Chauffage - Ventilation

2.9.4.1. Type d'installation

- Chauffage individuel raccordé à la chaudière individuelle.

2.9.4.2. Températures assurées dans les logements

- Par -7°C de température extérieure : salles de bains et salles d'eau : 20°C autres pièces : 19°C

2.9.4.3. Chauffage type d'installation

- Appareils d'émission de chaleur : radiateurs de chez FINIMETAL modèle REGANNE 3000 non habillés ou équivalent, à tête thermostatique équipés de système anti-basculement et anti-glissement latéral. La puissance de chaque corps de chauffe sera inférieure ou égale à 1000 W/unité.
- En salle de bains : Radiateurs sèche serviettes mixte avec thermostat intégré, en acier, de type ACOVA ou équivalent. Peinture en poudre époxy polyester blanche.

2.9.4.4. *Conduits de fumées*

- Sans objet

2.9.5. **Ventilation**

2.9.5.1 *Conduits et prises de ventilation :*

- Ventilation mécanique contrôlée pour extraction de l'air vicié, conduits en tôle d'acier galvanisé et bouches d'extraction hygroréglable B dans les pièces humides,
- Soffite et faux-plafond dans la traversée des locaux selon étude thermique et plans architecte ou nécessité trémie.

2.9.5.2. *Prises d'air frais :*

- Entrée d'air sur menuiseries extérieures dans les pièces sèches suivant étude thermique.

2.9.6. **Equipements basse tension**

2.9.6.1. *Radio FM et TV*

- L'installation sera prévue pour un réseau hertzien permettant de recevoir les chaînes de la TNT.
- Prises RJ 45
 - 2 prises dans le séjour,
 - 1 prise dans chaque chambre

2.9.6.2. *Téléphone*

- Raccordement sur le réseau FRANCE TELECOM

2.9.6.3. *Portiers Commandes de portes*

- Portes d'accès à l'immeuble : Portier électronique du type vidéophone équipé d'un combiné dans l'entrée de chaque logement relié à la platine vidéophone d'appel située dans le hall de chaque cage
- Portes d'accès aux circulations intérieures, escaliers et ascenseurs : Commande d'ouverture de la porte de hall à partir du combiné et lecteur VIGIK + temporisation de marque URMET ou équivalent.

2.9.6.4. *Réseau Câble*

- Les prises TV compatibles seront raccordées au réseau câblé, à partir de la gaine technique.
- Fibre optique FTTH
- Pré équipement en fibre optique très haut débit du bâtiment selon l'article R 111-14 du décret n° 2009-52 du 15 Janvier 2009 et conforme aux décrets en vigueur lors du dépôt de permis de construire.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

Sans objet

3.2 **PARKING COUVERTS**

3.2.1 **Murs et cloisons**

- Murs en béton armé brut de décoffrage ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés. Finition brute.

3.2.2 **Plafonds**

- Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage, avec ponctuellement isolant thermique ou protection au feu en sous-face suivant la localisation. Finition brute.

3.2.3 **Sols**

- Dalle ou dallage en béton armé surfacé.
- Peinture au sol avec remontées de 1,00 m sur les murs périphériques et les poteaux.
- Délimitation des emplacements par bandes peintes.
- Numérotation des places par peinture au pochoir.
- Balisage des cheminements piétonniers et fléchage directionnel.

3.2.4 **Porte d'accès**

L'accès au parking depuis la voie publique se fait par une rampe ouverte sur rue et par une porte basculante métallique commandée par des émetteurs individuels.

3.2.5 **Ventilation**

- *Voir Article 1.6.4 du présent document.*

3.2.6 **Equipement Electrique**

- Sans objet pour les emplacements privatifs.
- Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie (2/3), commande par boutons poussoirs lumineux du type PLEKO des Ets LEGRAND et par ouverture de la porte d'accès.
- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation. Eclairage de secours par blocs autonomes.

3.3 **JARDINS PRIVATIFS**

- Clôtures Haies végétales et grillage en limites de chaque jardin sauf en cas de mur ou de haie existante.
- Sols Sur pleine terre, terre végétale et engazonnement. Terrasses en dalles en béton préfabriqué ou équivalent, selon plans.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 **HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES ET CIRCULATIONS A REZ DE CHAUSSEE**

- Les halls d'entrée formant sas feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet à définir par l'Architecte.

4.1.1 **Sols**

- Revêtement en carrelage grès cérame, ou pierre marbrière pose scellée ou collée sur isolant phonique

avec plinthes en périmétrie de 10cm de hauteur.

- Tapis-brosse type TUFTIGUARD ou équivalent, dans cadre métallique.

4.1.2 Parois

- Revêtements décoratifs selon projet de décoration de l'Architecte et configuration des halls.
- Les angles saillants seront protégés par des cornières alu ou inox.

4.1.3 Plafonds

- Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre, lisses ou perforées selon réglementation acoustique, finition par peinture satinée.

4.1.4 Portes d'accès et système de fermeture

- Portail d'accès sur rue thermolaqué. Ensemble de menuiserie métallique selon projet de l'architecte, accès sécurisé par digicode et système VIGIK pour accès aux occupants et aux concessionnaires.
- Porte extérieure thermolaqué et largeur vantail 90 cm mini de passage. Ensemble de menuiserie métallique selon projet de l'architecte, vitré en glace claire de sécurité feuilletée. Accès sécurisé et fermeture par ventouses électromagnétiques commandées depuis les appartements par combiné vidéophone modulaire avec système VIGIK pour accès aux occupants.
- Porte intérieure ensemble de menuiserie métallique selon projet de l'architecte, vitré en glace claire de sécurité feuilletée. Accès sécurisé par système VIGIK pour accès aux occupants.
- Portes d'accès aux locaux communs et aux escaliers huisserie métallique et porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire, finition par peinture satinée. Fermeture par serrure de sûreté sur les locaux fermés, commandée par la clé sur combinaison des occupants (parties communes). Quincaillerie sur plaque. Gamme et référence selon choix du Maître d'Ouvrage.

4.1.5 Boîtes aux lettres Tableaux d'affichage Corbeille

- Dans le hall, ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE, façade en métal laqué, traitement décoratif en unité avec un tableau d'affichage et un tableau porte-étiquettes suivant plan de décoration. Ouverture des boîtes individuelles par 2 clés plates. Mise en place d'une corbeille.

4.1.6 Chauffage

- Sans objet

4.1.7 Equipement électrique

- Eclairage par spots encastrés dans le faux plafond et/ou appareils décoratifs en appliques suivant le plan de décoration de l'Architecte. Eclairage basse consommation.
- Commande par détecteur de présence.
- 1 PC dans la gaine services généraux.

4.2 CIRCULATIONS ET PALIERS D'ETAGES

Concerne : les paliers d'ascenseurs desservant les logements aux étages.

Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration de l'Architecte suivant accord de la Maîtrise d'Ouvrage.

4.2.1 Sols

- Au Rdc le sol sera revêtu d'un carrelage au choix de l'architecte dito Hall. Aux étages, moquette classement U3P3E1C0 et plinthes de 10 cm à bords arrondis, finition par peinture.

4.2.2 Murs

- Revêtement mural en revêtement décoratif acrylique en phase aqueuse

4.2.3 Plafonds

- Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre, lisses ou perforées selon réglementation acoustique, finition par peinture satinée.

4.2.4 Portes communes

- Portes à âme pleine dans huisserie métallique. Finition peinture satinée. Quincaillerie sur plaque. Gamme et référence au choix du Maître d'Ouvrage, avec ferme porte à glissière.
- Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti sapin. Finition par peinture ou revêtement stratifié suivant plan architecte.

4.2.5 Equipement électrique

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonnier ou spots, suivant plan de décoration de l'Architecte, Eclairage basse consommation.
- Commande par détecteurs de présence.
- L'arrivée de l'ascenseur au palier doit allumer les éclairages de l'étage concerné.
- Sonnerie des logements.
- 1 PC minimum dans la gaine des services généraux.

4.3 CIRCULATION DES SOUS SOLS

Concerne : les sas d'accès et dégagements aux locaux techniques.

4.3.1 Murs Plafonds

- Béton armé ragréé ou maçonnerie de parpaings enduite.
- Finition par enduit BAGAR ou par peinture acrylique blanche.

4.3.2 Portes

- Portes en bois à âme pleine iso planes à parement pré peint dans huisserie métallique. Finition par peinture.
- Degré pare flamme suivant réglementation et emplacement.
- Serrures à mortaiser avec quincaillerie sur plaque, en aluminium finition argent ou dispositif anti panique suivant emplacement.

4.3.3 Sols

- Dalle pleine ou dallage en béton armé surfacé. Finition par peinture anti poussière.

4.3.4 Equipement Electrique

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage étanche sur minuterie ou sur détecteur.
- Appareillage étanche.
- L'arrivée de l'ascenseur au palier doit allumer les éclairages.

4.4 CAGE D'ESCALIERS

Concerne : L'escalier commun desservant les étages

4.4.1 Sols

- Sol des paliers et des escaliers en béton surfacé. Finition par peinture anti poussière avec adjonction de silice, 1^{ère} et dernière contremarche de chaque volée peinte de façon contrastée, bandes rugueuses au sol du palier 50 cm avant la première marche descendante.

4.4.2 Murs

- Finition par peinture acrylique ou BAGAR

4.4.3 Plafonds

- Plafond des paliers et sous-face des escaliers en béton armé surfacé. Finition par peinture acrylique.

4.4.4 Garde-corps

- Mains courantes tubulaires sur cavaliers et garde-corps sur paliers en acier à barreaudage ou en béton.
- Finition à peindre.

4.4.5 Eclairage

- Alimentation par canalisations encastrées.
- Eclairage sur détecteur de présence. Eclairage basse consommation et appareillage anti vandale.

4.4.6 Châssis de toiture

- Mise en œuvre en partie haute de la cage d'escalier de chaque bâtiment d'un châssis de toiture de 1m² équipé de double vitrage assurant :
 - L'éclairage zénithal de la cage d'escalier
 - Le désenfumage de la cage d'escalier. Le châssis est asservi par une commande pneumatique à rez-de-chaussée (système conforme à la réglementation incendie).

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Locaux vélos et locaux voitures d'enfants

4.5.2.1. Sol

- Peinture anti-poussière.

4.5.2.2. Murs

- Béton armé ragréé en parois ou fermeture par cloison grillagé.
- Système d'accrochage des vélos aux murs

4.5.2.3. Plafonds

- Finition par peinture acrylique ou par panneaux d'isolation surfacés rapportés en sous-face selon nécessité.

4.5.2.4. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage avec temporisation.
- Commande par interrupteur.

4.5.2.5. Menuiserie

- Portes en bois à âme pleine isoplanes dans huisseries métalliques. Finition par peinture.
- Contrôle d'accès à prévoir par ventouse dé condamnable par lecteur vigik et dispositif anti panique sur face intérieure.

4.5.2 Local poubelles

- Sans objet

4.6 LOCAUX TECHNIQUES

Concerne : local compteur d'eau, local branchement, comptage EDF et tous locaux techniques en sous-sol.

4.6.1 Murs Plafonds

- Béton armé ragréé ou maçonnerie de parpaings.

4.6.2 Sols

- Dalle ou dallage en béton surfacé avec peinture anti poussières.

4.6.3 Equipement électrique

- Alimentation par canalisations encastrées.
- Eclairage par appareils fluorescents. Commande par interrupteurs étanches.

4.6.4 Menuiserie

- Portes en bois à âme pleine finition peinte dans huisserie métallique.
- Coupe-feu suivant réglementation.
- Serrure à mortaiser avec quincaillerie en aluminium anodisé teinte naturelle. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé unique côté circulation et d'un dispositif déverrouillable sur face intérieure.

4.6.5 Equipement

- Dans le local compteur d'eau uniquement, robinet de puisage et siphon de sol.

4.7 LOCAL ENTRETIEN

Sans objet

4.7.1 Murs Plafonds

- Dito logements.

4.7.2 Sols

- Partie bureau : dito parties communes à RDC
- Partie vestiaire et sanitaire : dito logements.

4.7.3 Equipement électrique

- Alimentation par canalisations encastrées.
- Eclairage par appareils fluorescents. Commande par interrupteurs étanches.

4.7.4 Menuiserie

- Portes en bois à âme pleine finition peinte dans huisserie métallique.
- Coupe-feu suivant réglementation.
- Serrure à mortaiser avec quincaillerie en aluminium anodisé teinte naturelle. Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé unique côté circulation et d'un dispositif déverrouillable sur face intérieure.

4.7.5 Equipements

- Poste eau, vidoir avec grille
- Sanitaire avec un WC adapté aux handicapés, un lave mains et des attentes (EF/EC et évacuation) pour le raccordement ultérieur d'une douche.

4.8 LOGE GARDIEN

- Sans objet

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1 ASCENSEUR

- Un seul appareil par hall dessert tous les niveaux comportant des logements.
- Suivant localisation charge respective : 630 kg

Equipement intérieur et décoration selon gammes des fabricants :

- Eclairage latéral ou en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de tôle plastifiée. La décoration intérieure sera sélectionnée par l'Architecte dans la gamme du fabricant. Alarme intérieure reliée au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol carrelé à l'identique du hall.
- Portes palières : finition par peinture en étage (compris rez-de-chaussée) et en sous-sol.
- Eclairage automatique des paliers d'étage soit par l'ouverture des portes palières de l'ascenseur soit par détecteurs sur palier.
- Seuil en inox.

- Bouton de commande en cabine et d'appel en façades anti-vandales.
- Bâches amovibles.

5.2 CHAUFFAGE EAU CHAUDE

- Chauffage individuel raccordé à la chaudière individuelle.

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

- Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'aux prises RJ 45. Raccordement par les services de ORANGE sur le réseau public.
- Fourreau pour le passage de la fibre optique entre la gaine courants faibles et le coffret de communication du logement.

5.3.2 Antenne TV – FM – SAT

- Raccordement de chaque appartement sur réseau hertzien TNT.

5.4 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

- Stockage des ordures dans les bornes d'apport volontaire situées à l'extérieur de la résidence.
- Ramassage conforme à la réglementation de la Ville de VERRIERES LE BUISSON.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

- Voir Article 1.6.3 du présent document.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Compteur général

- Le bâtiment sera équipé d'un compteur général, placé dans un local branchement d'eau en sous-sol. Distribution horizontale en PVC pression jusqu'aux pieds de colonnes décrites à l'article 2.9.2.1.

5.6.2 Surpresseur Traitement de l'eau

- Si nécessaire en fonction des indications de la Compagnie distributrice, sera implanté dans le local comptage.

5.6.3 Colonnes montantes

- Depuis le compteur général, distributions horizontales en plancher haut des sous-sols en PVC pression, calorifugées jusqu'aux pieds de colonnes montantes desservant les logements.
- Le réseau général dessert les robinets des locaux compteurs d'eau.
- Colonnes montantes en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation de ceux-ci en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Origine de l'alimentation

- Alimentation en gaz depuis le réseau de distribution public.
- Distribution sur chemin de câble dans les sous-sols.

5.7.2 Colonnes montantes

- En gaine palière.

5.7.3 Branchements et comptages particuliers

- Compteurs individuels situés en gaine palière

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Origine de l'alimentation

- Alimentation en électricité depuis le réseau de distribution public.
- Distribution sur chemin de câble dans les sous-sols jusqu'au local comptage ou gaines techniques services généraux et jusqu'aux pieds de colonnes électriques.

5.8.2 Comptages des services généraux

- Local comptage ou gaine technique comprenant les compteurs, avec des sous comptages pour chaque ascenseur et les éclairages extérieurs.

5.8.3 Colonnes montantes

- En gaine palière.

5.8.4 Branchements et comptages particuliers

- Compteurs individuels (dus par le concessionnaire) et disjoncteur d'abonné suivant normes EDF dans les entrées d'appartements dans un tableau "abonné".

NOTA COMPTAGE :

- D'une façon générale et sauf avis contraire du concessionnaire concerné, la conception permettra un comptage individuel de chaque fluide (électricité, eau froide, eau chaude et chauffage). Le bâtiment sera équipé de manchettes conformes aux attentes du concessionnaire.
- Le comptage sera accessible en partie commune. Soit par le biais de compteurs individuels situés en gaine palière, soit en cas de comptage en gaine logement et donc de télé report, il est prévu un espace en partie commune pour la mise en place des compteurs.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

6.1.1 Voirie d'accès

- Accès au niveau des parkings depuis la voirie intérieure. Rampe d'accès au parking en sous-sol par dalle en béton finition balayée avec trottoirs chasse roue et caniveau de récupération des eaux de ruissellement en bas de pente.

6.1.2 Trottoirs et parkings extérieurs

- Sans objet

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1 Accès au hall des cages par revêtement minéral ou enrobé suivant permis de construire.

6.3 ESPACES VERTS

- Les espaces extérieurs seront aménagés, engazonnés et plantés suivant les prescriptions résultant du permis de construire

6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.4.1 Entrées des immeubles

- Eclairage des entrées des immeubles suivant plans et réglementation

6.4.2 Eclairage des chemins d'accès et espaces verts

- Eclairage de la voirie (candélabres) et des cheminements piétons (bornes) conformément au permis de construire

6.5 CLOTURES

- Pare-vues et clôtures grillagé simple torsion hauteur 1,50 m entre jardins privatifs au rez-de-chaussée.

6.6 RESEAUX DIVERS

6.6.1 Réseau d'eau

- Le branchement sera exécuté par la Compagnie Distributrice des Eaux.

6.6.2 Réseau de gaz

- Le branchement sera exécuté par Grdf.

6.6.3 Electricité

- Le branchement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.4 Egout

- Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes. conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.
- Rejet des Eaux Pluviales conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.

PROVISOIRE